



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°13/2023 du 22 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Les comptes de l'Entente intercommunale pour la STEP 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2022 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Les Municipalités de Ursins et de Valeyres-sous-Ursins se sont réunies en date du 27 mars 2023, afin de boucler lesdits comptes. Elles étaient représentées par MM. Henri Wiser et Blaise Chapuis, syndics, MM. Renaud Vuarraz et Patrick Marrel, municipaux en charge du dicastère de l'épuration et remplaçant, Mme Emilie Thomas, secrétaire, ainsi que Mme Sandra Gonin, boursière. Les comptes de la STEP ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mai 2023.

Les comptes 2022 de la STEP présentent un total des charges de CHF 73'181.41 et un total des revenus de CHF 73'358.00, pour un résultat positif de CHF 176.59.

La participation communale s'élève à CHF 34'600.00, en dépassement de CHF 7'100.00 par rapport au budget.

Principaux commentaires :

- **110.306** séances supplémentaires en lien avec la possible pénurie électrique.
- **460.301.1** surcoût dû à plusieurs difficultés au niveau de l'exploitation : diverses pannes concernant les STAP (stations de pompage) et problèmes avec le tamiseur de la STEP.
- **460.305** augmentation due aux heures supplémentaires.
- **460.309** idem 460.305.
- **460.311** le kärcher prévu au budget n'a pas été acheté.
- **460.313** deux livraisons de chlorure ferrique.
- **460.315** panne générale de la STAP du bas du village : changement du coffret de commande et d'une pompe principale. Une sonde a été également remplacée dans la seconde STAP qui se situe à proximité de la STEP. Surcoût total de CHF 14'165.00.
- **460.315.1** nouveau compte permettant de distinguer l'entretien des fosses, qui était auparavant compris dans le compte 460.318.2 (évacuation des boues). Le dépassement est dû à un nettoyage supplémentaire engendré par les pollutions de matières grasses.
- **460.318.2** cinq vidanges ont été nécessaires en 2022, de même qu'en 2021. On constate une augmentation générale du nombre d'interventions.
- **460.380** malgré les dépassements des charges de l'exercice, le fonds de réserve a tout de même été alimenté.

Conclusions :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°13/2023 du 22 mai 2023,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter les comptes pour l'année 2022 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Blaise Chapuis



La Secrétaire


Emilie Thomas